

La Résonance syndicale STTCISSS

LANAUDIÈRE

Journal du Syndicat des Travailleuses et Travailleurs du CISSS de Lanaudière CSN (catégories 2 et 3)

Secteur nord : 450 759-8222 # 2028 Secteur sud : 450 654-7525 # 20139 / 20104

Télécopieur : 450 756-4275 Courriel : accueil@sttcissss.org  Facebook  Twitter



EN MARS, ÇA GRONDE !!



Pour mettre en lumière les luttes féministes, vous le savez, votre syndicat ne fait pas les choses à moitié! Parce que le 8 mars (Journée des DROITS des femmes), c'est pas assez, en mars, nous marquons donc le **Mois de la Condition féminine**.

Ces 7 et 8 mars, nous avons tenu nos populaires kiosques de la Condition féminine, au CHDL et au HPLG. Mais comment se renouveler? Soit, c'est un défi que vos militantes Hélène Melançon, Sonia Senez, Jennifer Camirand et nouvellement Marie-Soleil Bélanger, ont relevé avec brio! En plus de distribuer les fameuses épinglettes, elles ont aussi valorisé la campagne du carré mauve (cette résistance à la gouvernance macho du CAQ-boysclub de ministres venant mépriser et dicter aux femmes travailleuses de nos réseaux publics ce qu'elles devraient faire! Grrr, ÇA GRONDE et y'a de quoi!

De plus, vos militantes ont mis de l'avant RESO, une super appli de ressources d'aide où que vous soyez au Québec : banques alimentaires, violence conjugale, famille, LGBT+, etc. Super pratique, autant pour vous que pour aider une amie! [Cliquez ici pour la charger sur votre cellulaire!](#)

Enfin, tristement, elles ont créé une installation choc en mémoire des dizaines de victimes de féminicides des dernières années au Québec. Pour que la violence cesse, il faut briser le silence! Elles ont donc présenté le signe d'appel à l'aide (main se refermant sur le pouce), qui vous permet à une personne en danger de vous demander de l'aide.

À titre de pilote du comité, je suis immensément fier de l'engagement de nos quatre militantes. Vous faites une grande différence et vous êtes une inspiration pour chacune et chacun d'entre nous! ÇA GRRRONDE!

Sur une chanson coup de poing de Laurence Jalbert, cliquez ici pour voir la capsule de vos militantes en kiosque! À voir absolument!



Mais mars ne fait que commencer! Alors que nous poursuivons la distribution des épinglettes, nous annonçons la réalisation d'un projet désiré depuis longtemps : votre équipe syndicale recevra une formation de sensibilisation à la violence conjugale en milieu de travail (Sentinelles). Le tout se fera le 19 mars prochain, de 13h30 à 15h30. **Vous pourrez vous joindre au Zoom en cliquant ici!**

Enfin, toujours le mardi 19 mars, en soirée, nous vous invitons à un 5 à 7 pour rencontrer des militantes syndicales hors du commun d'ailleurs au Québec! De l'énergie en masse! Ça se passe au Jolodium, salle Olivier dès 17h00! Plus d'infos à venir!
Francis Boudreault,
V.-p. Info-Mob



ÇA GRONDE

8 MARS

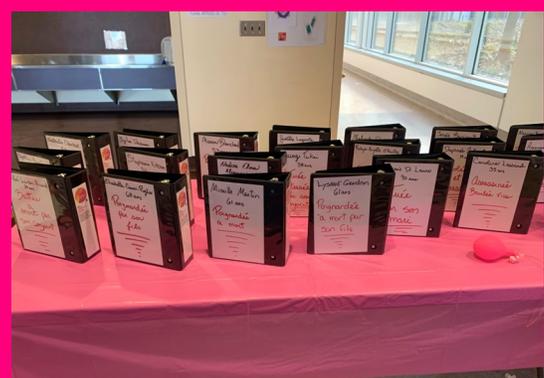
JOURNÉE INTERNATIONALE DES
DROITS DES FEMMES
2024



ÇA GRONDE

8 MARS
JOURNÉE INTERNATIONALE DES
DROITS DES FEMMES
2024

PARTOUT LES CRISES · PARTOUT LES INÉGALITÉS · PARTOUT LES VIOLENCES · NOTRE FEU GRANDIT ET PEUT TOUT CHANGER



1. Paume vers l'objectif et pouce replié.

2. Pouce caché dans la main.

**VIOLENCE AU FOYER
APPEL À L'AIDE**

Faites ce signe pendant un appel vidéo pour demander de l'aide sans laisser de trace numérique.

Si vous voyez ce signe pendant un appel vidéo, apprenez ci-dessus comment offrir votre aide.





RAPPEL codes horaire

Petit rappel concernant la possibilité d'étaler le paiement des vacances. Voici l'explication via l'Intranet :

Vous pouvez si désiré voir le paiement de vos vacances étalé sur plusieurs semaines plutôt que d'être payés dans l'entièreté la 1^{ère} ou les 1^{ères} semaines de vos vacances.

Exemple :

Si vous utilisez le code VACTP : Si vous avez droit à 4 semaines de vacances dont seulement une est payable, votre paiement sera étalé sur vos 4 semaines de vacances.

Si vous utilisez le code VAC : Si vous avez droit à 4 semaines de vacances dont seulement une est payable, vous serez payés intégralement dans la 1^{ère} semaine de vos vacances, et les 3 autres semaines seront sans solde.

Si vous souhaitez l'option de l'étalement, sachez que vous devez le demander lors du choix de vacances. Nous vous invitons à faire savoir à votre gestionnaire et/ou à votre agente aux horaires le mode de paiement que vous voulez pour vos vacances le plus tôt possible. Vous pouvez également inscrire dans la partie commentaire que vous désirez que votre montant soit réparti sur la totalité de vos journées de vacances. Sachez que dès vos premières vacances estivales, vous devrez vous assurer que votre gestionnaire a mis le bon code de vacances à votre horaire selon l'étalement ou sans étalement, après quoi il sera trop tard pour changer le mode de paiement.

Soyez vigilant!

Josée Gariépy,
Agente de griefs



VACANCES & INVALIDITÉ

C'est le temps de faire votre choix de vacances. Et même en invalidité, vous devez apposer votre choix pour faire valoir votre ancienneté.

Si la semaine de vacances planifiée arrive et que vous êtes encore en invalidité, vous ne la perdrez pas. Elle sera remise en banque et vous pourrez, à votre retour, prendre entente avec votre gestionnaire afin de la planifier dans les quotas restants.

Si vous ne les planifiez pas durant la période prévue, vous ne pourrez pas faire valoir votre ancienneté à votre retour afin de les céder.

Le choix se faisant sur Logibec, si vous n'y avez pas encore accès de la maison, faites la démarche sous peu afin d'avoir votre accès.

Important : si vous n'arrivez pas à cocher votre choix dans le calendrier, c'est que votre gestionnaire n'a pas suivi la directive. Dans ce cas, pour faire valoir votre droit à des vacances, appelez rapidement notre équipe à la SST-Défense : si au nord, au 450 759-8222 postes 4616 ou 2009, et si au sud, au 450 654-7229 poste 366113. N'attendez pas avant de nous contacter, car vous avez jusqu'au 15 mars pour faire votre choix de vacances!

Votre équipe SST-Défense

Mars c'est pas des farces?

**BESOIN D'AIDE?
PENSE PAE!**

Programme d'aide aux employés:

1 855 612-2998



POSTULER

**AFFICHAGE(S) DE
POSTES EN COURS
ET À VENIR**

Catégorie 3
du 27 février au 12 mars

Catégorie 2
du 12 au 26 mars

**SECTION
RAPPEL
EXPRESS**

DATES DE TOMBÉE

Changement dispo : si à la baisse, avant le 21 juillet pour l'horaire du 8 septembre au 28 décembre. À la hausse, possible en tout temps.

Demandes horaires : avant le 29 mars pour les périodes allant du 21 avril au 18 mai 2024.

Prochain férié à demander : Journée des Patriotes, 20 mai 2024 (F-12). Exprimez votre préférence à votre gestionnaire avant le 26 avril.

**CHANGEMENT
D'HEURE**



Dans la nuit du 9 au 10 mars, c'est le passage à l'heure d'été! À 2h00 du matin... bam!, il sera 3h00! Ajustez vos horloges en conséquence.

Petit truc : couchez vos enfants et vous-mêmes une heure plus tôt! Car il est prouvé que cette tradition, qui date des débuts de l'éclairage électrique (pour économiser de l'énergie) peut générer un important dérèglement dans nos habitudes de vie.

NB : malgré qu'elles travailleront une heure de moins, les personnes travaillant de nuit ne sont pas pénalisées (rémunérées en quart complet).

LUNDI 11 MARS

**Journée de commémoration
nationale en mémoire des
victimes de la COVID-19**

Fondation CSN



KIOSQUES

Pour vous aider à mieux bâtir votre retraite (c'est payant!), vos représentants Fondation viennent vous voir!

Voici les prochaines dates prévues :

- ▶ 14 mars à l'HPLG, de 9h30 à 16h;
- ▶ 21 mars au CHDL, de 9h30 à 16h.

Venez les voir en grand nombre!

Si vous souhaitez améliorer vos économies pour votre retraite, rejoignez Fondation au 514 525-5505 ou via

info.actionnaires@fondation.com.

NOUVEAUTÉ POUR LES FORMULAIRES T2200 ET TP-64.03

Bonne nouvelle pour les ASSS : l'employeur vous simplifie enfin les choses pendant la période d'impôts! Avant, les ASSS devaient remplir annuellement un formulaire sur l'intranet pour que nos collègues de la paie préparent lesdits formulaires.

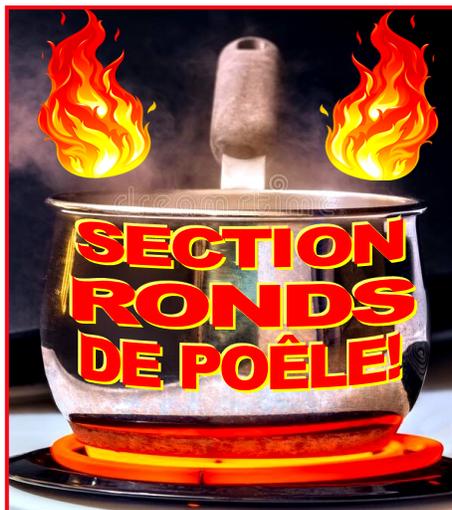
Désormais, *tous les formulaires T2200/TP64.03 seront automatiquement produits pour tous les employés actifs [...] ayant été en télétravail à plus de 50 % ainsi que ceux dont le poste nécessite l'utilisation du véhicule.*

Cette note de service ne s'adresse pas qu'aux ASSS, mais également aux employés en télétravail et autres employés utilisant leur voiture dans le cadre de leur emploi. C'est assurément un bon coup pour les travailleurs, qui auront une chose de moins à penser, en principe. [Cliquez ici pour consulter la note de service.](#)

S'il subsiste des incertitudes suite à la lecture de la note de service, sachez que vous pouvez les envoyer à l'adresse courriel suivante :

14-CISSS-paie-regionale@ssss.gouv.qc.ca

Philippe Cloutier,
Agent Info-Mob en support



DIPLÔMES Un courriel qui sème la confusion

Un courriel du service de la dotation a été envoyé aux employés autour du 1^{er} mars, leur demandant de mettre à jour leur diplôme à leur dossier. On vous rassure, ce n'est pas une arnaque... juste une confusion. Il n'est pas nécessaire que tous réacheminent leurs diplômes aux ressources humaines (RH). Le message envoyé n'était pas clair et a été mal interprété par les travailleurs.

Ce qu'on aurait dû écrire, c'est ceci : *Si, depuis votre embauche, vous avez acquis un nouveau diplôme afin de changer de titre d'emploi ou d'avancer à un poste supérieur au sein de notre organisation, s.v.p., nous le faire parvenir dès maintenant afin de pouvoir rendre le processus de dotation plus facile lorsque vous appliquerez sur un nouveau poste.*

Nous avons déjà interpellé les RH pour soulever la problématique et ils feront un correctif à leur message.

Donc aucune inquiétude à avoir : ils n'ont pas perdu vos diplômes d'embauche! Si vous n'avez pas acquis de nouveaux diplômes, le courriel ne vous concerne pas!

Passez le mot à vos collègues, au besoin!

Ginette Morin,
V.-p. catégorie 2



ÉQUITÉ SALARIALE

Votre fédération FSSS a publié des bulletins d'information sur le règlement d'équité salariale survenu pour plusieurs titres d'emploi administratifs, afin de vous donner une idée des **montants rétroactifs que vous pouvez vous attendre à recevoir**. Ainsi, vous serez près de 40 000 à obtenir une juste reconnaissance de la valeur de votre travail.

Voici un exemple de rétroactif pour une agente administrative classe 1 : l'entente prévoit une augmentation du rangement 9 à 10, rétroactivement au 1^{er} janvier 2021. Au maximum de l'échelle, ça représente une augmentation de salaire variant de 0,44 \$ l'heure au 1^{er} janvier 2021 à 1,17 \$ l'heure au 1^{er} avril 2023. L'estimation de la rétro pour une personne au maximum de l'échelle et à temps plein (35hres/sem.) est de 6 370,01 \$ plus les intérêts.

Lors des derniers règlements, nous avons été à même de constater qu'entre le règlement d'une plainte de maintien d'équité et le paiement de la rétroaction, il y a un bon bout de chemin à parcourir, des directives du ministère aux établissements à la réalisation des étapes administratives et de calculs de paie. C'est pourquoi, afin d'être réaliste cette fois, nous avons convenu avec l'employeur d'un paiement maximum en octobre 2024. Pour les dates précises d'ajustements des salaires et de rétro, on vous revient quand c'est fixé avec l'employeur. Évidemment, il faut s'armer de patience. Sachez que nous vous tiendrons informées à chacune des étapes. Parce que notre victoire, on surveille ça de près! **En attendant, si vous voulez en apprendre plus sur le sujet ou voir d'autres exemples de rétroactivité des titres d'emplois d'agentes de classe 3, secrétaire médicale, secrétaire juridique et des détails sur les aa classe 2, cliquez ici!**

Votre Équipe Info-Mob

FEUILLETS D'IMPÔTS

Depuis le 27 février, vos feuillets d'impôts peuvent être récupérés sur Logibec. Vous pouvez les imprimer pour compléter votre déclaration de revenus. [Consultez la note de service suivante pour plus de détails!](#)

Votre Équipe Info-Mob

GRÈVE À LA SAQ

LA PRESSE

Les syndiqués de la SAQ votent pour un mandat de 15 jours de grève



Après un an de négo, nos camarades CSN à la SAQ ont voté pour la grève à 89%. Fini les pourparlers improductifs, faut que ça bouge! 70% des travailleurs de la SAQ sont à temps partiel et subissent les effets de la précarité! Au cœur des revendications : la **planification des besoins et les mécanismes d'attribution des horaires de travail**. La direction planifie ses besoins annuels sur la base du mois le moins achalandé de l'année. En conséquence, les besoins sont sous-évalués et les horaires sont patentés à chaque semaine, ce qui place la majorité des employés en situation de précarité. Le syndicat souhaite donc qu'une **évaluation plus représentative des besoins réels** soit faite et que des postes permanents soient ajoutés. On souhaite aussi que le personnel ait accès à de la formation, ce qui permettrait d'augmenter le nombre de conseillers et de coordonnateurs pour renforcer le service à la clientèle.

Pour en apprendre davantage [sur ce conflit qui perdure, clique ici!](#)

Philippe Cloutier,
Agent Info-Mob en support



Désormais que nous avons accepté l'entente de principe qui, loin d'être parfaite, fait quand même un pas historique dans la bonne direction, plusieurs parmi vous posent déjà ces questions : quand est-ce que ça va entrer en vigueur et quand est-ce qu'on va nous payer notre rétro?

Des questions légitimes, mais... ça revient un peu à se faire demander *Maman, quand est-ce qu'on mange?* quand on vient de rentrer dans la maison. *Wooo minute!*

En effet, si l'entente de principe marque la fin légale du conflit de travail, le comité de négo n'est pas tranquille pour autant : il débute un travail éreintant : celui de transformer l'entente de principe en texte formel. En effet, il faut écrire notre convention collective à proprement dite, à partir des gains et concessions obtenus dans l'entente. C'est un moment tout aussi important bien que moins mobilisant, puisqu'il faut être très vigilant pour s'assurer que les gains s'implantent bien dans les milieux, et ce, aux bénéficiaires des travailleuses et des travailleurs et non au profit du patron. C'est un peu comme une 2^e manche de négo : il ne faut pas la *butcher!* La dernière fois, la CAQ s'est avérée des plus inefficaces et vicieuse à cette étape. Malheureusement, il faudra donc sans doute s'armer de patience pour plusieurs semaines, voire quelques mois. Pour preuve : alors que le comité de négo syndical est déjà prêt depuis plusieurs jours, la CAQ branle dans le manche et retarde de deux semaines le début de ces rencontres. Quelle mauvaise foi! On a assez attendu notre dû, M. Legault!

Une fois son écriture terminée, il y aura signature de la convention collective. C'est là que s'enclenchera le mécanisme des échéances prévus de son entrée en vigueur. On espère y parvenir vers le printemps, mais à cause de la CAQ, on ne peut jurer!

Salaire - D'abord, il y aura l'entrée des nouveaux salaires dans le système de paie. À partir de là, les équipes de la paie vont entamer un travail colossal (merci à l'avance pour vos efforts!) pour réaliser l'immense travail de calculer la rétroactivité au 1^{er} avril 2023 pour des milliers de membres! Ça demande des mois et, en cas de retard, des intérêts légaux sont même prévus!

Primes et temps supplémentaire - Si le salaire est rétroactif, certaines mesures ne sont effectives qu'à la date de signature de la nouvelle convention. C'est le cas des nombreuses primes bonifiées et du taux double sur certains TS. Raison de plus pour la CAQ de se grouiller à se mettre à table pour qu'on puisse procéder rapidement! Il y a urgence de payer notre monde un peu mieux pour ralentir l'hémorragie! Ça presse!

Ancienneté réseau - Nous vous rappelons que la CAQ s'est obstinée à la reconnaître uniquement après la fondation de Santé Québec, cette agence qui va *scraper* nos structures régionales en une mégafusion. Donc en attendant, continuons de résister au PL15 et à militer plutôt pour une autre sorte de réforme, plus humaine, décentralisatrice et pour déprivatiser notre réseau!

Francis Boudreault,
V.-p. Info-Mob



LES CENTRES D'HÉBERGEMENT PRIVÉS (CHP)

Projet de loi 15



Élaboré sans consensus social ni consultation, [...] la réforme Dubé vient chambouler un système de santé et de services sociaux déjà fragilisé. Partout, des voix se lèvent pour le critiquer et ses impacts se feront sentir sous peu dans la société. [Cliquez ici pour lire le texte de la FSSS ayant inspiré cet article.](#) Avant le dépôt du PL-15, la CAQ avait déjà mis la table pour une injustice croissante pour les aînés avec son projet de Maisons Des Aînés (MDA). Ce sera désormais un système à trois vitesses!

Les chanceux de loto-CAQ gagneront une place dans les MDA où les soins seront personnalisés. Dans la vision de la CAQ, ce sera comparable à *vivre à la maison*. Bien entendu, comme avec tout projet de la CAQ, il y a un imprévu... quand on crée une nouvelle structure, il faut prévoir du personnel pour y travailler. D'où vient ce **personnel**? Dans Lanaudière, il a été **ponctionné directement dans les CHSLD publics** dont certains sont donc fermés temporairement.

Ce qui nous conduit à notre 2^e vitesse, les soins en CHSLD publics. Disons qu'on est un peu moins dans les soins personnalisés et qu'on s'y rapproche du travail à la chaîne. Il y

a dans ces installations des travailleurs compétents et spécialisés dans les soins pour aînés et les patients en forte perte d'autonomie. Il y manque de personnel et la charge de travail éteint ceux qui aimeraient traiter chaque résident avec humanité. C'est d'ailleurs le fait qu'on y est davantage centré sur les soins que la personne qui a inspiré la CAQ à faire ses MDA. Mais au final, vivre dans un CHSLD public, c'est s'assurer d'être bien suivi selon nos attentes pour un coût mensuel à la hauteur de nos capacités financières.

Rappelons que les différents partis politiques ont, par leur laxisme, permis et même favorisé l'émergence de tout un écosystème de CHSLD privés et de RPA, sensés pallier au système public. Il s'agit de la 3^e vitesse de soins. Quand la santé est gérée comme ou par une business, les patients sont la marchandise et la maladie devient une occasion d'affaires. Dans les CHP, il y a souvent des **frais accessoires** et des **services à la carte à des prix exorbitants**. Il manque de personnel et d'équipement et, dans ces conditions, ce sont encore une fois les mieux nantis qui seront avantagés dans les RPA, alors que la classe moyenne et les moins nantis devront se manger la patte! Heureusement, les équipes de soins à domicile des CLSC peuvent donner des soins **gratuits** à ceux-ci, mais avec le personnel insuffisant, c'est certain que ça ajoute de la pression sur ce service qui peine déjà à répondre à la demande.

On sait depuis longtemps que la population québécoise vieillit. Il manque de places partout, alors au lieu de dépenser des fortunes pour construire les MDA, la CAQ aurait dû virer vers le modèle des services et soins à domicile, moins coûteux et 1^{er} choix des personnes âgées. On parle ici des services des CLSC, pas de subventions et de crédits d'impôts pour transformer nos aînés en employeurs. Leur plan de retraite n'incluait vraisemblablement pas la gestion de personnel!



LES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE (CPE)

Quand tout coûtera plus cher dans le réseau public à cause de la privatisation, la [CAQ] aura moins de budget pour les [...] missions sociales comme les CPE. L'enfance est un moment crucial pour le développement et les CPE sont un très bon lieu pour faire de la **prévention en santé et en services sociaux**, ce qui permet de réduire l'incidence et l'impact des maladies et d'améliorer l'état de santé général. Or, la réforme Dubé ne donne pas assez de place aux services sociaux et à la prévention. Si un enfant est malade ou a un enjeu de développement, avec des soins privatisés et des assurances privées, est-ce que tous les parents québécois ont les moyens de **les faire soigner, de les faire évaluer et d'assurer des services adaptés**? Hélas non!

Battons-nous pour le filet social! Quand les gouvernements le négligent, on assiste trop souvent à des dérives sociales. Pas besoin de chercher bien loin des exemples. Notre camarade Nathalie Bourque, Présidente du STT du CISSS de Laval CSN, de même qu'une source anonyme (**Omerta oblige**), ont révélé qu'au centre jeunesse Cartier, les enfants au *comportement perturbateur* sont placés en retrait dans une pièce minuscule tout en béton, à l'aspect carcéral. L'édifice est vétuste, mal adapté et surpeuplé, son taux d'occupation s'élevant à 116% en 2023. Selon la source anonyme, *on met [les enfants] en cage [...] on va en faire des monstres*. La CAQ devrait prendre ses responsabilités sociales au sérieux et agir d'urgence pour mieux adapter l'établissement!

[Cliquez ici pour lire le texte de FSSS sur la petite enfance](#) et [ici pour l'article de presse sur le centre jeunesse Cartier à Laval](#).

Philippe Cloutier,
Agent Info-Mob en support

